

Remarques pour le conseil côtier de FFAW Scott Tessier, C-TNLOHE, 17 février 2020

- Merci beaucoup Keith pour l'invitation et l'occasion d'être ici aujourd'hui.
- Je suis ici parce que, comme tout le monde à C-TNLOHE, je respecte le fait qu'il y ait deux industries précieuses et d'une importance essentielle qui mènent des activités dans nos eaux extracôtières.
- À C-TNLOHE, nous nous engageons à faire notre part pour nous assurer que l'industrie de la pêche et l'industrie pétrolière et gazière arrivent à coexister. L'avenir économique de notre province en dépend.
- En plus de la santé et la sécurité des travailleurs, veiller à ce que les activités pétrolières et gazières au large soient entreprises de manière écoresponsable est d'une importance primordiale lors de notre travail quotidien et pour l'ensemble de nos décisions.
- Je serai bref aujourd'hui; je vais :
 - vous donner une vue d'ensemble de C-TNLOHE;
 - passer en revue les principales mesures découlant des déversements dans notre zone extracôtière;
 - faire un compte rendu de nos efforts collaboratifs avec le MPO en ce qui concerne le programme de conservation marine;
 - aborder l'évaluation régionale continue du forage exploratoire à l'est de Terre-Neuve;
 - montrer l'emplacement des permis d'exploration actuels et l'emplacement probable du forage exploratoire à venir;
 - donner les grandes lignes de notre plan d'engagement pour aller de l'avant avec FFAW, que Keith et moi avons accepté.
- Je vais répondre volontiers à vos questions pendant ou après ma présentation.
- Depuis 35 ans, C-TNLOHE sert de responsable efficace de la gestion indépendante et conjointe de notre zone extracôtière.
- Notre rôle est d'assurer la surveillance réglementaire de l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières dans la zone extracôtière conformément à notre mandat dans cinq principaux domaines de compétence :
 - La santé et la sécurité des travailleurs;

- La protection de l'environnement;
 - La gestion des ressources;
 - Les avantages pour le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador;
 - L'exploration et l'octroi de permis.
- Nous avons pour mandat d'interpréter et d'appliquer les dispositions de l'*Accord atlantique* vis-à-vis de la surveillance des activités des exploitants dans notre zone extracôtière. Les instruments législatifs et réglementaires pertinents sont la responsabilité des gouvernements fédéral et provinciaux.
- Comme vous pouvez le constater sur cette carte, notre compétence réglementaire s'étend au plus loin entre 200 milles marins ou la limite extérieure du plateau continental. La zone extracôtière, telle qu'elle est définie dans les lois de mise en œuvre, couvre quelque 185 millions d'hectares.
- Il y a plus de 20 bassins sédimentaires avec des systèmes pétroliers éprouvés dans plusieurs d'entre eux. Il reste, au dire de tous, un grand potentiel au large.
- D'un point de vue statistique :
 - Il y a eu 478 forages de puits dans la zone extracôtière depuis 1966, dont 172 puits d'exploration;
 - Un peu moins de 1,9 milliard de barils de pétrole ont été produits lors de quatre projets de production;
 - On a acquis l'équivalent de 6,6 millions de kilomètres linéaires de données sismiques;
 - Pendant l'année civile 2018, les exploitants ont déclaré des dépenses de 3,3 milliards de dollars associées au travail dans la zone extracôtière. Depuis 1966, les dépenses totalisent 62,7 milliards de dollars.
- C'est la bonne nouvelle.
- Comme vous le savez, il y a eu quatre déversements importants non autorisés dans notre zone extracôtière d'avril 2018 à août 2019. Ce mauvais rendement de l'industrie est inacceptable et il est primordial de l'améliorer.
- Je sais que pour vous, ces déversements sont très préoccupants.

- Je peux vous assurer que nous ne ménageons aucun effort pour garantir un meilleur rendement à venir de l'industrie. Ce point est d'une importance particulière en raison de la hausse prévue des activités d'exploration au large à court terme.
- Au début décembre, nous avons été l'hôte du premier forum annuel de prévention et d'intervention en cas de déversement, qui s'est avéré très productif. Le forum a donné l'occasion aux chargés de la réglementation, aux gouvernements et à l'industrie de la pêche d'entreprendre un examen collectif des leçons tirées des déversements récents.
- Nous souhaitons en faire un événement annuel pour nous assurer de tenir compte des leçons tirées et des pratiques exemplaires, ainsi que veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour ainsi mener à des améliorations continues en prévention et intervention en cas de déversement.
- L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et les exploitants de l'industrie collaborent pleinement avec notre exigence stipulant que l'industrie doit créer, en tant que priorité absolue, un plan d'action visant à améliorer, pour l'ensemble des bassins, le rendement en matière d'environnement et de sécurité. L'ACPP devrait rendre public son plan d'amélioration de l'industrie plus tard cette semaine.
- Bien que j'aie confiance en la solidité actuelle de la nature de notre processus réglementaire associée à la prévention des déversements, on peut toujours faire mieux.
- À la suite de la violente tempête de novembre 2018, nous avons travaillé avec les exploitants pour déterminer et partager les leçons tirées et les possibilités d'amélioration, qu'on a également partagées en juin dernier avec nos homologues de la réglementation lors du forum international des chargés de la réglementation.
- Les exploitants ont maintenant un ensemble beaucoup plus solide et clair de protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques qui procurent de meilleures mesures d'atténuation visant à réduire et gérer les risques avant, pendant et après les tempêtes violentes.
- Nous poursuivons nos efforts de soutien des gouvernements et de préparation de la modernisation réglementaire sous forme de réglementation fondée sur le rendement accrue, ce qui nous permettra de favoriser l'innovation au sein de l'industrie, y compris dans les domaines de la prévention et l'intervention en cas de déversement et nous encouragerons l'amélioration de la sécurité, la protection de l'environnement et l'adoption de la technologie.

- De plus, nous renforçons notre propre approche axée sur les risques envers les vérifications et les inspections pour assurer une approche complète et efficace qui tire le meilleur parti de nos ressources accessibles à l'échelle des ministères et organismes pertinents, en plus de veiller à ce que nous ciblions les risques au degré le plus élevé possible.
- C-TNLOHE poursuit ses enquêtes indépendantes officielles sur les quatre déversements importants depuis avril 2018, avec des enquêtes sur deux blessures graves s'étant produites en septembre et décembre 2019. Les décisions concernant les mesures coercitives suivront la fin de ces enquêtes.
- Nous avons embauché de nouveaux membres du personnel en évaluation des risques, sécurité et environnement, avec le soutien très apprécié et nécessaire des gouvernements.
- Nous continuons de peaufiner les rôles de notre délégué à la sécurité et notre délégué à la conservation dans l'optique de les axer davantage sur les risques au large et de réduire leurs tâches de bureau quotidiennes.
- Nous cherchons à améliorer le rendement par l'innovation, ce qui comprend nous pencher sur l'utilisation d'une nouvelle technologie numérique pour améliorer le signalement et le suivi des incidents, avec un potentiel de meilleure détermination proactive des facteurs de risque et des tendances en matière de risques.
- Nous continuons de collaborer avec d'autres chargés de la réglementation, et d'apprendre d'eux, au Canada et à l'étranger. Nous sommes actifs au sein du forum international des chargés de la réglementation, maintenant présidé par le Canada (plus précisément par C-TNLOHE), des chargés de la réglementation environnementale de l'industrie pétrolière extracôtière internationale et du forum des autorités extracôtières de la mer du Nord, qui visent tous à améliorer le rendement en matière de sécurité ou d'environnement au sein de l'industrie mondiale de l'exploration et de la production pétrolières extracôtières.
- Nous collaborons étroitement avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador tandis que nous accomplissons notre mandat en matière de réglementation. Nous reconnaissons que notre rôle en tant que principal chargé de la réglementation des activités pétrolières et gazières au large s'accorde avec les enjeux gérés par les initiatives de conservation marine du MPO et du gouvernement fédéral.
- Face à cette réalité, C-TNLOHE et le MPO s'engagent de façon périodique et fréquente à s'assurer que les objectifs de nos organismes respectifs sont

atteints et que les conflits sont évités. Nous travaillons également avec le MPO pour optimiser

le partage des renseignements opérationnels relatifs au système de méthode de tenure de l'Office et au programme fédéral de conservation marine.

- Nous appuyons entièrement l'engagement du gouvernement du Canada envers la conservation marine. À cet égard, C-TNLOHE collabore avec le MPO pour soutenir une démarche axée sur la science et les données probantes, avec les mesures de protection de même mesure que les objectifs en matière de conservation.
- Comme vous le savez peut-être, en octobre 2017, le gouvernement du Canada a lancé un Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées. Le Comité a procédé à de vastes consultations et livré son rapport final en septembre 2018.
- Le gouvernement du Canada a émis sa réponse stratégique en avril 2019 et il s'agit de l'orientation stratégique en vertu de laquelle C-TNLOHE mène ses activités.
- Dans sa réponse stratégique, le gouvernement a peaufiné son approche de conservation marine, comme en établissant des normes pour les aires qu'il désigne en vue de protéger les parties vulnérables et importantes des océans du pays.
- Cette nouvelle approche permet de préciser les activités industrielles pouvant se dérouler dans diverses aires protégées. Elle établit expressément des normes de protection plus élevées vis-à-vis des aires marines protégées par rapport à d'autres mesures de conservation efficaces telles que les refuges marins.
- En particulier, l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières sont maintenant interdites dans les nouvelles aires marines protégées.
- Cependant, en ce qui concerne les refuges marins et zones semblables, la politique établit que les activités industrielles telles que l'exploration pétrolière et gazière peuvent se poursuivre à condition que le ministre des Pêches et des Océans convienne que les risques envers les objectifs de conservation des aires sont évités ou atténués avec efficacité.
- Les activités pétrolières et gazières proposées continueront d'être examinées au peigne fin à l'aide d'évaluations régionales, environnementales ou des incidences et seront soumises aux dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection des poissons et leur habitat. On s'attend à ce que ces processus d'examen fournissent des moyens efficaces d'évaluer, d'éviter et d'atténuer, de manière approfondie, les répercussions en fonction des meilleures données scientifiques accessibles.

- Notre personnel participe à des structures de gouvernance du MPO pour la gestion des océans, fournit de la rétroaction sur de nouvelles initiatives de planification spatiale marine du MPO et participe à des réunions scientifiques du MPO relatives à *l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin*.
- Il y a un processus approfondi d'évaluation environnementale et d'examen des activités avant l'autorisation des activités sismiques dans notre zone extracôtière. Dans le cadre du processus d'EE, il y a des consultations avec des experts en la matière du gouvernement et l'industrie de la pêche.
- C-TNLOHE compte sur les experts en la matière du MPO pour des conseils sur les effets sismiques.
- Les exploitants respectent à la fois :
 - *l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin*; et
 - *le One Ocean Protocol for Seismic Survey Programs in Newfoundland and Labrador*.
- Le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) a fourni du financement pour la recherche du D^r Corey Morris du MPO sur les répercussions sismiques potentielles envers le crabe (les résultats de l'étude viennent d'être publiés) et le poisson de fond (un projet de recherche pluriannuel commencé en 2018).
- Cette carte donne une assez bonne indication de l'emplacement possible des forages exploratoires au cours des trois à quatre prochaines années.
- Tous les blocs de la carte représentent des permis d'exploration octroyés à des exploitants au moyen du processus d'appel d'offres de C-TNLOHE au cours des dernières années.
- Les permis d'exploration avec des limites vertes ont récemment été approuvés pour une évaluation environnementale fédérale, tandis que ceux en ombrage rouge sont encore dans le processus d'évaluation environnementale.
- Il convient de noter que des puits d'exploration ne seront probablement pas forés pour l'ensemble de ces permis d'exploration. Par le passé, au moins un puits d'exploration a été foré avec 78 % des permis d'exploration délivrés par C-TNLOHE.

- Les exploitants prendront des décisions vis-à-vis du nombre, du lieu et du moment des puits d'exploration dans le cadre de leur plan général d'exploration pour diverses zones qu'ils exploitent.
- Un puits d'exploration est en cours de forage dans notre zone extracôtière. ExxonMobil Canada a foré le puits d'exploration Harp L-42 le 11 septembre et le lieu est indiqué sur la carte.
- La carte montre également le lieu proposé du projet de Bay du Nord proposé par Equinor, soit le prochain grand projet d'exploitation potentiel dans notre zone extracôtière.
- Le processus d'évaluation environnementale actuel pour le forage exploratoire fait en sorte que chaque entreprise ayant reçu un permis d'exploration doit passer par un long processus d'évaluation environnementale. À l'heure actuelle, sept évaluations environnementales distinctes pour des forages exploratoires sont en cours dans notre zone extracôtière. De plus, le projet proposé d'exploitation de Bay du Nord passe par le processus d'EE.
- En 2013, C-TNLOHE a instauré un système de méthode de tenure planifiée. Le système offre de la transparence, de la prévisibilité et de la constance sur la manière à laquelle les terres sont rendues accessibles à l'industrie aux fins d'exploration puis, possiblement, d'exploitation.
- En vertu du système, l'industrie et les intervenants savent amplement d'avance où et quand s'attendre à des appels d'offres et le système permet une meilleure planification et une meilleure évaluation de la prospectivité avant que l'industrie ne fasse des soumissions pour les parcelles cadastrales accessibles.
- Bien qu'aucune décision définitive n'ait été prise, nous prévoyons que le plan d'appel d'offres de 2020 sera axé sur la région de la méthode de tenure de l'est de Terre-Neuve, que vous pouvez voir sur cette carte.
- Les ministres des Ressources naturelles fédéral et de T.-N.-L. devraient approuver le plan d'appel d'offres de 2020 d'ici la fin mars. Je me suis engagé envers Keith à informer FFAW avant l'annonce de l'appel d'offres de 2020.
- Dans le but d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation environnementale tout en maintenant des normes élevées pour la protection de l'environnement, les

gouvernements fédéral et de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que C-TNLOHE, travaillent sur une évaluation régionale du forage exploratoire à l'est de Terre-Neuve.

- La zone indiquée par la ligne bleue pleine sur cette carte indique la zone géographique dans la portée de cette évaluation régionale.
- Le comité, mandaté de réaliser l'évaluation régionale et coprésidé par Wes Foote de notre conseil, consulte le public et des groupes d'intervenants vis-à-vis de ses recommandations et son rapport préliminaires.
- Une fois cette évaluation régionale effectuée, le gouvernement fédéral a indiqué son intention de formuler un règlement qui dispense les puits d'exploration à venir de devoir passer par des évaluations environnementales distinctes s'ils se trouvent dans la zone couverte par l'évaluation régionale et si le promoteur s'engage à se conformer aux conditions de la réglementation.
- Le point de départ des conditions auxquelles un promoteur doit être conforme sont les plus de 100 conditions qui figurent dans les énoncés de décision publiés récemment pour le forage exploratoire, complétées par les conditions supplémentaires découlant de l'évaluation régionale.
- Dans ma dernière diapositive, je vais donner un aperçu du plan d'engagement que Keith et moi avons accepté pour 2020.
- Tout d'abord, nous avons convenu de nous rencontrer tous les deux mois pour nous assurer que les enjeux prioritaires convenus poursuivent leur progression.
- Nous planifions une prochaine séance d'engagement vers la fin mars. Les points à l'ordre du jour, indiqués sur la diapositive, comprendront :
 - une vue d'ensemble par C-TNLOHE du plan d'appel d'offres de 2020 avec les autres activités de la méthode de tenure. Plus tard ce mois-ci, notre conseil approuvera le plan d'appel d'offres de 2020, qui sera ensuite soumis à l'approbation des ministres des Ressources naturelles fédéral et de T.-N.-L. (qu'on appelle les décisions fondamentales);
 - Nous demanderons à l'ACPP de fournir un aperçu des activités pétrolières et gazières pour 2020 (avec un représentant des exploitants d'activités sismiques);
 - FFAW (et le MPO) fournira un aperçu de l'année qui vient pour les pêches;

- C-TNLOHE fera une présentation sur les faits entourant les zones d'exclusion, avec une présentation sur les projets de recherche et développement récents, en cours et planifiés pertinents pour le secteur de la pêche (principalement axée sur l'incidence des activités sismiques sur diverses espèces de poissons);
 - Enfin, nous discuterons davantage des plans pour un atelier en milieu d'année sur les enjeux principaux. Pour cet atelier, nous examinons la possibilité de tenir des présentations de représentants norvégiens sur l'expérience extracôtière norvégienne d'interaction entre les pêches et les activités pétrolières et gazières.
- Voici d'autres initiatives prioritaires à notre ordre du jour partagé :
 - Continuer de faire progresser les enjeux importants à la table ronde de One Ocean;
 - Assurer la participation de FFAW à un exercice sur table d'intervention en cas d'urgence à l'intention des exploitants;
 - Veiller à ce que FFAW comprenne mieux les programmes de dédommagement pour les pêches des exploitants.
 - Pour terminer, je souhaite répéter le message avec lequel j'ai commencé. C-TNLOHE reconnaît entièrement le fait qu'il y ait deux industries précieuses et d'une importance essentielle pour One Ocean.
 - Nous nous engageons à faire notre part pour nous assurer que l'industrie de la pêche et l'industrie pétrolière et gazière arrivent à coexister.

Merci de m'avoir accordé l'occasion de vous parler aujourd'hui. C'est avec plaisir que je vais répondre à quelques questions.